



CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Nous, Fondation de l'Armée du Salut, avons pour mission de secourir, accompagner et reconstruire les personnes que nous accueillons dans nos établissements, en respectant les valeurs fondamentales de dignité, de droits des usagers, de devoir d'information, de protection et de confidentialité.

Nous, Centre de Soins de Suite et de Réadaptation Le Château, nous engageons à respecter ces valeurs fondamentales et à promouvoir la bientraitance, à lutter contre la maltraitance au travers de nos pratiques professionnelles quotidiennes auprès des patients.

Nous, l'ensemble des professionnels du SSR Le Château, l'équipe de direction, l'équipe administrative, l'équipe médicale et paramédicale, l'équipe logistique, nous nous engageons à :

- Adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle et respectueuse ;
- Promouvoir la qualité des soins et offrir au patient une prise en charge personnalisée et adaptée ;
- Respecter la confidentialité, l'intimité et la dignité des patients ;
- Favoriser l'autonomie et respecter les rythmes et les besoins des patients ;
- Agir contre la douleur aiguë, chronique, physique et morale ;
- Prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance ;
- Accorder une attention particulière à l'entourage et aux proches ;
- Etablir un climat de confiance en expliquant clairement et de façon adaptée le bénéfice-risque des soins et en recueillant le consentement éclairé du patient ;
- Respecter la culture et les croyances du patient ;
- Promouvoir les droits et libertés du patient ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles et de la qualité des soins, en perfectionnant nos connaissances ;
- Offrir la meilleure qualité des soins quelque soit le niveau de ressources du patient ;
- Signaler tout acte, attitude, propos, négligences portant atteinte à l'intégrité du patient ;
- Promouvoir la participation et la communication adaptées des patients et de nommer un ambassadeur de la participation parmi le personnel de l'établissement ;
- Procéder de façon régulière à l'évaluation de la satisfaction des patients pris en charge et à en rendre compte à la CRUQ (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge).

Engagement des professionnels de l'établissement :